

L'agglo

Le magazine de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Automne/Hiver 2024



DOSSIER

www.grand-senonais.fr

Collecte et traitement des déchets :
Vous triez, nous valorisons !

Initiatives sénonaises : La Brasserie Larché - p.14-15

Culture : rendez vous en 2025 pour « La Fresque » - p.20

Grand Sénonais

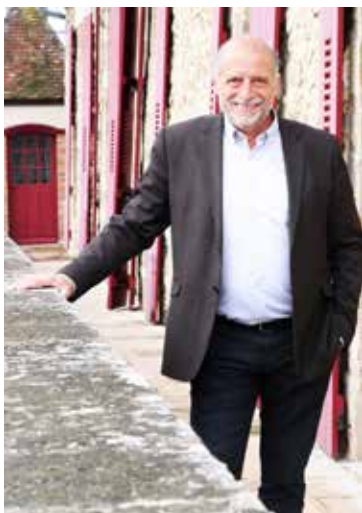
Regard sur ...

Dixmont



Rosoy





Marc BOTIN,
Président de l'Agglomération du Grand Sénonais
Maire de Dixmont

Mesdames, Messieurs, Chers habitant(e)s,

C'est avec plaisir que je vous adresse ce nouveau numéro de votre magazine communautaire. Le dernier sous ce format, avant de vous proposer, l'année prochaine, un magazine que vous trouverez - je l'espère - plus moderne et plus en adéquation avec vos attentes quant aux informations qu'il contiendra : plus de contenus pratiques, plus

de portraits de ceux qui font vivre le Grand Sénonais au quotidien et tout cela autour d'une nouvelle identité visuelle et graphique que nous vous dévoilons aujourd'hui. L'image du Grand Sénonais se modernise !

Découvrez, au fil de ces pages, toutes les informations utiles sur les actions déployées aujourd'hui - et demain - par l'Agglomération pour vous accompagner dans la réduction des déchets, avec un focus sur l'expérimentation des cocons Fichta, le succès des composteurs partagés où encore la création prochaine d'une végétérie, à côté de la déchèterie des Vauguilletes.

Découvrez également la belle histoire des Brasseries Larché et le portrait de Xavier Colesson, jeune maître brasseur, les parcours de nos jeunes étudiant(e)s de l'École de Gestion et de Commerce (EGC), du succès des événements d'Octobre rose - grâce à vous - ou encore l'engagement de l'association sénonaise « Équilibre et sérénité » proposant des cours de yoga gratuits pour les femmes touchées par la maladie. Sans oublier les actions de l'Agglomération en faveur de la lutte contre les harcèlements et les violences que peuvent rencontrer nos enfants ou que nous pouvons rencontrer au quotidien.

Je n'oublie pas non plus la signature, en octobre, du contrat de concession de service public avec notre partenaire OGF, qui construira et exploitera, en 2026, le crématorium du Grand Sénonais. Un équipement très attendu par les familles sénonaises pour accompagner dignement nos défunts choisissant la crémation pour dernier au revoir.

Ces sujets, et tous les autres présents dans ce numéro, illustrent ce qu'est l'action au quotidien de l'Agglomération du Grand Sénonais, de vos élus et de nos collaborateurs, à votre service et au service du territoire.

Belle lecture à vous toutes et tous et je me permets, avec un peu d'avance, de vous souhaiter d'heureuses et douces fêtes de fin d'année !

Bien cordialement.

Sommaire

DOSSIER :	p.4-7
Collecte et traitement des déchets	
En bref	p.8
Enseignement supérieur	p.9
Parcours inspirants d'étudiants de l'EGC	
Cohésion sociale	p.10
Boîtes aux lettres papillon Angela	
Santé	p.11
Lutte contre le cancer du sein	
Urbanisme	p.12
Action Coeur de Ville	
Travaux	p.13
Initiatives Sénonaises	p.14-15
Brasserie Larché	
Eau	p.16
Biodéchets & horaires déchèteries	
Mobilités	p.17
vélos électriques	
Nouveaux commerces	p.18
Patrimoine	p.19
Culture	p.20-21
La Fresque Conservatoire du Grand Sénonais	
Agence d'Attractivité	p.22-23
Coup de coeur des mairies	p.24
Etigny	
Tribunes	p.25
Arrêt sur images	p.26-27

- DOSSIER -

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Vous triez, nous valorisons !



La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, très engagée dans la protection de l'environnement, assure une gestion attentive et dynamique de la collecte et du traitement des déchets sur son territoire de plus de 375 km². Avec plus de 37 000 tonnes de déchets produits annuellement, elle s'attache à garantir un cadre de vie sain pour les habitants de ses 27 communes, tout en contribuant activement à la valorisation de ses déchets. En 2024, de nouveaux défis ont été relevés et se poursuivront en 2025 : l'introduction de la gestion des biodéchets notamment, le développement des points d'apport volontaire avec les composteurs partagés ou encore le renforcement des actions de sensibilisation au tri. Un effort collectif auquel chaque habitant est invité à participer pour faire face aux nouveaux enjeux environnementaux.

DES COMPOSTEURS PARTAGÉS DANS PLUSIEURS COMMUNES DU GRAND SÉNONAIS

Les biodéchets représentent encore près de 30% du volume de nos ordures ménagères. L'objectif à relever sur le territoire est significatif : Passer de 639 kgs de déchets ménagers produits par habitant en 2022 à 475 kg/hab en 2025 et 448kgs/hab d'ici 2031 !

Un objectif que nous réussissons si nous veillons à mieux trier nos déchets. Pour relever au mieux ces défis, l'Agglomération s'est lancée dans le déploiement progressif des sites de compostage partagé, en lien avec les communes volontaires. Ces installations viennent compléter les dispositifs déjà existants auprès de la population, à l'image de la vente de composteurs individuels à prix préférentiel que l'Agglomération propose depuis de nombreuses années.



Où trouver des composteurs partagés ?

- Véron
- Marsangy
- Sens, place du Tau

Pour retrouver les sites composteurs actuels et à venir, rendez-vous sur : www.grand-senonais.fr



Comment ça marche ?

- Déposez vos déchets organiques dans le composteur partagé.
 - Utilisez la matière sèche prévue à cet effet pour mélanger votre apport, afin d'équilibrer le futur compost.
 - Une fois le compost arrivé à maturation, vous pourrez venir vous servir pour agrémenter vos plantations !
- Pour en savoir plus sur les composteurs partagés, **c'est ici :**



► Test réussi à Véron !

En avril dernier, le 1^{er} site de compostage partagé a été inauguré à Véron. Situé sur la place du village, il est utilisé régulièrement par une centaine de personnes. Il est géré par un référent compostage : « Mon rôle consiste à vérifier les apports effectués par les habitants, à trier si nécessaire, fragmenter ce qui est trop gros (fruits entier, trognons...), rectifier l'humidité en apportant plus ou moins de matière sèche. Il m'arrive également d'informer les habitants ou de répondre à leurs questionnements. Quand le bac d'apport est plein, il faut procéder au transfert en bac de maturation. Et lorsque le compost sera fait, une distribution sera organisée pour les habitants que cela intéresse », témoigne ce dernier.

Le bac d'apport a été rempli deux fois en cinq mois.

C'est environ 1730L (= environ 850 kg) de biodéchets compostés !



- Dossier -

LES BORNES À BIODÉCHETS PRISÉES PAR LES HABITANTS !

Depuis mi-juillet, des bornes à biodéchets ont été installées à Sens, Paron, Saint-Clément et Villeneuve sur Yonne. Les habitants des hypercentres urbains peuvent ainsi disposer d'une solution de proximité pour valoriser leur biodéchets.



Leur localisation :

- Sens** : Place Victor Hugo, Parking des Jacobins, Cours Tarbé, Place Jean Jaurès et Place des Héros.
- Paron** : Rue des Bouleaux
- Saint-Clément** : Salle des fêtes
- Villeneuve-sur-Yonne** : Passage Saint Joseph (vers le marché couvert), à l'angle Faubourg Saint Laurent et rue de la Gare, rue Carnot (près du théâtre)



Ces bacs sont collectés chaque semaine. Ainsi, pas de désagréments pour les riverains. Les biodéchets sont ensuite valorisés en méthanisation. Selon l'utilisation et l'intérêt des usagers pour ce moyen de collecte, l'Agglomération engagera un renforcement progressif de ces abris en 2025.



Ce nouveau dispositif a reçu l'approbation des habitants, et nombreux sont ceux qui utilisent déjà régulièrement ces nouveaux moyens de collecte :

4,5 tonnes de déchets ont déjà été déposés, et donc détournés des ordures ménagères résiduelles (OMR).



Vous pouvez récupérer dans vos mairies vos bioseaux pour transporter vos déchets, ou en faire la demande auprès de l'Agglomération : 06.35.71.07.78

► Attention aux erreurs !



Dans ces bornes, on ne doit pas mettre n'importe quoi ! les sacs et bouteilles en plastique, les emballages en carton ne doivent pas être jetés dans ces abris.



Sont acceptées :

- les épluchures de fruits et légumes
- Les coquilles d'œuf
- Thés et sachets en papier
- Marc de café
- Pains, céréales
- Fromages et produits laitiers
- Os, viandes, poissons
- Produits périmés sans emballage
- Restes de repas



- Dossier -

PROCUREZ-VOUS VOS COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis plusieurs années, l'Agglomération du Grand Sénonais vous permet d'acquérir des composteurs à tarifs préférentiels.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

o Habiter sur le territoire de l'agglomération.

o Être un particulier / une administration / une association.

Différents modèles vous sont proposés : en plastique ou en bois, et en différentes contenances. Simples à monter, pratiques à utiliser et durables : ils sont également fournis avec un bioseau. Celui-ci permet le stockage des déchets de cuisine, son couvercle évite les odeurs et les insectes éventuels dans la maison (à vider dans le composteur tous les 2/3 jours afin d'éviter le pourrissement des aliments).

Les composteurs sont en vente au Centre Technique Mutualisé, 109 rue Victor Guichard à Sens (se munir d'un justificatif de domicile). Prendre rendez-vous pour venir chercher les composteurs au 03 86 83 95 63

Je composte !
POURQUOI PAS VOUS ?

L'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS VOUS PERMET D'ACQUÉRIR DES COMPOSTEURS À TARIF PRÉFÉRENTIEL.

Les conditions à remplir :

- Habiter sur le territoire de l'agglomération.

- Être un particulier / une administration / une association.

Différents modèles vous sont proposés, simples à monter, pratiques à utiliser et durables, fournis avec un bioseau.

TARIFS : Composteurs en plastique recyclé :

320 litres et son bioseau : 20€

620 litres et son bioseau : 30€

NOUVEAU Composteur en bois :

400 litres et son bioseau : 35€

Possibilité d'acheter un 2^{ème} composteur au tarif suivant :

320 litres et son bioseau : 45€

620 litres et son bioseau : 65€

400 litres et son bioseau : 70€



Les composteurs sont en vente au Centre technique Mutualisé, 109 rue Victor Guichard à Sens (se munir d'un justificatif de domicile).



► Composter oui, mais pourquoi ?

- Le compostage permet le recyclage et la valorisation des déchets organiques (épluchures, restes de repas, tontes, feuilles mortes, tailles de haies...)
- Composter permet de produire un engrais 100% gratuit pour fertiliser la terre.
- Composter permet d'alléger notre poubelle de déchets ménagers d'environ 30%.
- Composter et pratiquer le jardinage naturel permet d'éviter les voyages en déchèterie.
- Composter et pratiquer le jardinage naturel permet de réduire l'émission de particules fines et de gaz à effet de serre.
- Composter génère donc aussi des économies !

DU NOUVEAU DANS VOS DÉCHÈTTERIES !

L'année 2025 marquera un changement important dans le fonctionnement de vos déchèteries :

- Dès le mois de janvier, une nouvelle plateforme internet consacrée à la collecte et au tri des déchets vous permettra d'accéder facilement à différents services liés au traitement de vos déchets : achat de composteurs, demandes de bacs, formulaires de contact...

- Les habitants du Grand Sénonais seront également invités à créer un compte en ligne sur cette nouvelle plateforme pour y enregistrer leurs véhicules. En effet, prochainement, les déchèteries du Grand sénonais se verront équipées d'un système d'accès par lecture des plaques d'immatriculation. Ce nouveau dispositif sera d'abord mis en œuvre à la déchèterie des Sablons puis sera étendu à la déchèterie de Rousson, pour terminer par le futur écopôle qui verra le jour

en 2026. Les usagers n'auront ainsi plus besoin de présenter leur carte à chaque passage. Parallèlement, des portiques qui limiteront la hauteur des véhicules à 2 m seront mis en service sur la déchèterie des Vauguilletes et de Rousson. Seule la déchèterie des Sablons restera accessible aux véhicules hauts.

- Les horaires de vos déchèteries seront adaptés dès le début du mois de janvier 2025, avec une ouverture du lundi au dimanche pour le site des Vauguilletes. Celui des Sablons, moins fréquenté, sera quant à lui fermé les lundis, jeudis et dimanches.

Les informations détaillées de ces adaptations vous seront communiquées prochainement sur nos réseaux sociaux et dans vos boîtes aux lettres.

► Une « végétérie » pour 2025

Dans le cadre de la modernisation de ses infrastructures, l'Agglomération inaugurera en 2025 une « végétérie » ouverte à tous, accessible 7 jours sur 7 ! Situé à côté de la déchèterie des Vauguilletes, cet espace de 5 000 m² sera exclusivement dédié au dépôt de végétaux, avec un accès simplifié permettant de déposer directement au sol. Dès l'ouverture de cet espace, le dépôt des déchets verts ne sera plus autorisé à la déchèterie des Sablons mais exclusivement à la végétérie. Ce dispositif permet d'éviter les transferts de végétaux entre les deux sites, réduisant ainsi les coûts logistiques et l'impact environnemental liés au transport. La plateforme sera également accessible aux professionnels des espaces verts, sous réserve d'une convention établie avec l'Agglomération. En contrepartie, ils bénéficieront d'un accès privilégié, sans passage obligatoire par la déchèterie.

- Dossier -



TOUJOURS PLUS D'EFFORTS pour favoriser le tri sélectif !

Afin d'optimiser le tri sélectif sur certains secteurs du Grand Sénonais, le service collecte des déchets de l'Agglomération a lancé depuis un an le dispositif FICHA : un système de tri intelligent installé sur 5 résidences de l'Agglomération gérées par le bailleur social Domany.

Ficha permet aux résidents d'être mieux accompagné dans leurs gestes de tri au quotidien, tout en obtenant des récompenses tels que des paniers de légumes aux jardins de la Croisière, des places de cinéma, des places de piscine, des abonnements Intercom... Grâce à la mise en place de ce dispositif, le tri

s'est largement intensifié sur ces secteurs : « Cela a permis de collecter 3 fois plus d'emballages et ainsi réduire de moitié les déchets ménagers incinérés », indiquent les responsables du tri à l'Agglomération. Pour Armelle, locataire d'une résidence équipée du dispositif, les bennes Fichas lui sont très

bénéfiques : « j'ai un petit salaire ; cela me permet de faire plaisir à mes petits-enfants avec des places pour la piscine et le cinéma. J'incite mes voisins à participer à ce geste de tri qui les incite aussi à se responsabiliser sur leurs déchets »

Depuis la mise en place du dispositif sur les 5 sites :

- ▶ 1200 bacs d'OMR en moins par an
- ▶ 720 bac jaune en + par an



La protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux importants pour Domany et ses salariés. Ce projet innovant auquel nous participons depuis un an est plutôt positif : l'amélioration de la qualité de vie des résidents et les liens sociaux qui se sont créés entre eux.

La qualité et la quantité du tri sélectif ont triplé depuis le lancement. Notre présence est importante pour continuer à fédérer les résidents et pour la gestion technique des bacs. Je tiens à remercier tous les partenaires associés à ce projet.

Clara Bazus, responsable du territoire Domany



Merci à vous, votre geste de tri a permis d'économiser cette année :

- l'équivalent de 9668,32 km en voiture
- l'équivalent de 3315,12 jours de conso TV

La collecte sélective dans le Grand Sénonais, c'est :

**4137 tonnes recyclées
Soit 41,3 kg/ an et / hab**

▶ Le saviez-vous ?

Une fois collectés, les emballages sont emmenés au centre de tri d'Ormoix pour y être triés par matière. Ils sont ensuite stockés avant d'être envoyés vers les usines de recyclage. Les erreurs de tri ont de lourdes conséquences dans ce processus de tri.

Un petit rappel s'impose donc :

Les sacs noirs et sacs de couleur opaque sont interdits dans les bacs de tri sélectif, les sacs transparents sont tolérés à titre exceptionnel.

Les emballages mélangés avec des restes de nourriture ou imbriqués les uns dans les autres sont également des erreurs de tri car ils ne pourront pas être triés correctement pour être recyclés.

Les principales erreurs de tri sont :

Sacs noirs, couches enfants, mouchoirs et sopalins, vêtements, bidons huile, cagettes en bois

- En bref -

[L'Agglomération modernise son image]



L'Agglomération du grand sénonais fait peau neuve !

Souhaité par son Président Marc Botin et approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire lors de son assemblée du 26 septembre dernier, notre Agglomération change d'identité visuelle. Un projet de plusieurs mois qui arrive aujourd'hui dans sa phase de concrétisation et d'exécution, que vous pouvez d'ores et déjà découvrir en une de votre magazine.

Cette nouvelle identité visuelle est le fruit d'un travail réalisé par le service communication de l'Agglomération. Elle a été soigneusement élaborée en s'appuyant sur des éléments graphiques existants. Ces visuels et codes couleurs, éprouvés et très appréciés, continuent de fonctionner efficacement avec ce logotype modernisé, renforçant ainsi la cohérence et l'impact de l'image du Grand Sénonais.

Cette nouvelle identité institutionnelle entrera en vigueur progressivement, d'abord sur les supports de communication, ensuite sur les supports institutionnels avant de se déployer sur nos supports signalétiques en 2025.

► Décryptage

Le nom

Le Grand Sénonais s'affiche fièrement, en gras, en majuscule, afin de donner l'accent avant tout au territoire, à son nom. C'est un logotype qui se lit, sans effet de style ou d'abréviation.

L'institution

Le passage de « Communauté d'Agglomération » à « l'Agglomération », plus court, donne une force à la lecture en allant à l'essentiel. L'écriture plus légère, confère une discrétion de l'institution face au territoire, marquant ainsi la volonté de privilégier la promotion du territoire à la strate administrative.

Le marketing territorial

Afin de pallier aux difficultés de localisation du « Grand Sénonais » sur la carte de France, le rajout d'un élément géographique servant à la fois de marqueur territorial souligne ainsi l'atout géographique du sénonais, un territoire de Bourgogne tournée vers l'attractivité du bassin parisien.

L'ellipse

Cet élément visuel régulièrement utilisé depuis 2022 sur l'ensemble des supports de communication de l'Agglomération, symbolise le mouvement et la coopération des 27 communes formant le Grand Sénonais. Les points, de différentes grandeurs, illustrent la diversité de nos communes, urbaines et rurales.

Les communes englobent ainsi le Grand Sénonais, font corps avec le territoire, donnent la synergie nécessaire à la dynamique du logotype, donc du territoire.

[Devenez acteur du territoire : candiditez au conseil de développement]

Obligation légale pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants, ainsi que dans les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), le Conseil de développement est une assemblée citoyenne de consultation sur les politiques publiques entrant dans le champ de compétences de l'Agglomération.

Composé de 60 personnes issues du territoire, il donne son avis sur des projets ou des dossiers permettant d'alimenter les réflexions et les orientations sur les politiques publiques intercommunales, dans l'intérêt du développement et du rayonnement du Grand Sénonais. 30 membres seront désignés par l'Agglomération. 30 autres membres seront tirés au sort parmi des candidats volontaires.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

Déposez votre candidature avant le 31 décembre 2024 pour participer au tirage au sort !

En ligne : sur <https://urls.fr/UXBOoE>
ou en flashant le QR code



Via formulaire "papier" : à remplir et déposer à l'Agglomération du Grand Sénonais :

14, boulevard du 14 juillet, 89100 Sens

Formulaire également téléchargeable sur : www.grand-senonais.fr

Ne peuvent intégrer le Conseil :

les mineurs - les élus ou anciens élus (à partir de 2014) - les personnes se revendiquant d'un parti politique ou d'un syndicat militant - les fonctionnaires territoriaux du Grand Sénonais (CAGS et 27 communes membres) - les personnes n'habitant pas le Grand Sénonais



- Enseignement supérieur -

À LA DÉCOUVERTE DES PARCOURS INSPIRANTS des étudiants de l'**EGC** BUSINESS SCHOOL

Eva, Sofiane, Lina et Eugénie, quatre étudiants de l'École de Gestion et de Commerce (EGC) de Sens, partagent leur parcours, leurs motivations et leurs aspirations. En alternance ou en cours, ils ont choisi cette école pour sa polyvalence, ses opportunités internationales et son cadre à taille humaine. Ils nous racontent comment l'EGC répond à leurs attentes et façonne leurs ambitions futures dans les domaines du commerce, du marketing et de la gestion.

Présentez-vous :

Nous sommes Lina Mellal (18 ans) et Eugénie Godard (19 ans). *Eugénie a obtenu un baccalauréat général mention assez bien à Troyes et Lina, un baccalauréat STMG mention assez bien à Sens.*

Pourquoi avoir choisi cette école ?

Nous avons choisi l'EGC à Sens car c'est une école à taille humaine qui englobe beaucoup de matières. Ce programme propose des stages et de l'alternance, permettant une meilleure visibilité sur les métiers tout en bénéficiant d'une expérience professionnelle. Enfin, le stage à l'étranger est aussi une expérience qui nous intéresse énormément.

Quels sont vos attentes ?

Découvrir le domaine du Commerce et du Marketing, s'ouvrir sur le monde de l'entreprise, acquérir des expériences professionnelles et avoir une idée d'une potentielle poursuite d'études en lien avec le métier que nous occuperons.

Les installations de l'Agglomération répondent-elles à vos attentes ?

Oui, l'Amphi est un très beau bâtiment avec des salles de repos, une cuisine où l'on peut réchauffer nos plats et manger sur place tous ensemble. Sur le site, nous avons accès à des activités ludiques comme le babyfoot ou le ping pong, ce qui nous permet de décompresser dans une bonne ambiance entre les cours avec toutes les promos de l'EGC.

Que pouvez-vous nous dire à propos des intervenants ?

La plupart des intervenants proviennent du monde professionnel et ils mettent en place une animation de cours pour nous faire progresser tout en restant ludique. C'est vraiment agréable d'étudier dans un contexte comme celui-ci.

Quelles ont vos perspectives après l'École ?

Obtenir notre Diplôme Supérieur en Marketing, Commerce et Gestion (Bac+3) et pourquoi pas continuer avec un master en alternance pour se spécialiser dans l'un des métiers auquel prépare l'EGC.



Présentez-vous :

Nous sommes Eva et Sofiane, étudiants de 21 et 19 ans en troisième année à l'EGC Sens. Nous sommes tous les deux en alternance. *Eva est assistante commerciale chez LINCET et Sofiane est chargé d'affaires chez ADECCO.*

Pourquoi avoir choisie cette école ?

Eva : Ayant effectuée une année de licence AES, je me suis réorientée dans une école de commerce afin d'avoir plusieurs opportunités, telles que des stages, une alternance, des intervenants qualifiés.

Sofiane : Après mon BAC je ne savais pas encore ce que je voulais faire, j'ai choisi de faire une école de commerce polyvalente pour ne pas me fermer de portes. Le stage à l'étranger proposé à l'EGC a joué énormément dans mon choix. En plus, c'est à Sens, donc proche de chez moi et c'est bien pratique !

Quels sont vos attentes ?

Eva : J'espère par la suite pouvoir continuer en Master marketing et communication du luxe.

Sofiane : Avec l'expérience des trois ans à l'EGC, je suis très heureux d'avoir pu faire mon stage à l'étranger en Irlande, qui fut une expérience extraordinaire. Aujourd'hui, je suis totalement

épanoui dans mon alternance, qui contribue à mon développement personnel et professionnel. J'aimerais pouvoir intégrer par la suite un master Commerce international ou alors en acheteur supply chain.

Les installations de l'Agglomération répondent-elles à vos attentes ?

Nous sommes pleinement satisfaits, surtout avec le magnifique bâtiment qu'est l'Amphi. Il est doté d'équipements spécialement dédiés aux étudiants et sa localisation à proximité du cœur de ville est un atout indéniable.

Que pouvez-vous nous dire à propos des intervenants ?

On n'a pas l'impression d'être en cours, ce sont vraiment des retours d'expériences très riches que nous partagent les professionnels qui interviennent à l'EGC. Ils nous permettent de nous familiariser avec le monde professionnel en nous partageant des points de vues différents.

Quelles ont vos perspectives après l'École ?

Nous aimerions pouvoir intégrer nos masters cités plus haut. La professionnalisation à laquelle nous prépare le programme EGC nous permet de projeter sereinement la poursuite de nos études sous la modalité de l'alternance.

- Cohésion sociale -

PLUSIEURS INITIATIVES MISES EN ŒUVRE PAR LE GRAND SÉNONAIS POUR RENFORCER SA LUTTE CONTRE LES HARCÈLEMENTS ET LES VIOLENCES

Les Boîtes aux Lettres Papillons : un dispositif innovant pour libérer la parole des jeunes

Face au harcèlement scolaire et aux difficultés relationnelles, les Boîtes aux Lettres Papillons offrent aux enfants un espace anonyme et sécurisé pour partager leurs préoccupations. Ce dispositif, déjà adopté par 18 communes, permet une prise en charge adaptée des situations sensibles et contribue à la prévention des souffrances silencieuses des jeunes.

Le dispositif des boîtes aux lettres Papillons a été mis en place afin de permettre aux enfants de déposer anonymement des messages exprimant leurs préoccupations, problèmes ou ressentis, qu'ils soient liés à des situations de harcèlement scolaire, à des conflits familiaux ou à des difficultés avec leurs amis. Ce système vise à offrir aux jeunes un espace sécurisé où ils peuvent se libérer de leurs soucis sans craindre d'être jugés.

Le fonctionnement est structuré de la manière suivante : une boîte aux lettres, appelée « Boîte aux lettres papillon », est installée dans différents lieux stratégiques, tels que les écoles ou les établissements comme les MJC. Ces boîtes sont ouvertes une fois par semaine par un intervenant extérieur à l'établissement scolaire, garantissant ainsi la neutralité et l'anonymat du processus. Cette personne, détachée de l'institution scolaire, a pour mission de relever les petits papiers et de les transférer à l'association Les Papillons.

L'association se charge de traiter ces messages de manière confidentielle. En fonction de la gravité des cas, certains peuvent être pris en charge directement par des intervenants locaux pour des sujets mineurs, tandis que les situations plus graves sont systématiquement transmises à l'association pour un traitement plus approfondi. Ce système a montré son efficacité en permettant d'identifier et de résoudre plusieurs problématiques avant qu'elles ne deviennent trop lourdes à gérer.

La commune de Saint-Clément a été la première à adopter ce dispositif, notamment grâce à l'implication de Sandrine Lefebvre, qui a joué un rôle clé dans son introduction. Elle a présenté l'initiative au conseil municipal, et l'idée a rapidement été adoptée. Dès lors, plusieurs boîtes ont été installées, dont une dans l'école élémentaire de Saint-Clément et une autre au dojo. Plus récemment, une nouvelle boîte a été placée à la MJC, car cet espace accueille un large éventail de jeunes en dehors du cadre scolaire, offrant ainsi un lieu complémentaire pour recueillir les témoignages des enfants.

Ce projet est soutenu au niveau de l'Agglomération du Grand Sénonais dans le cadre des dispositifs CTG (Convention Territoriale Globale) et CSPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Le harcèlement scolaire avait été identifié comme une problématique récurrente lors des ateliers CTG, et c'est dans ce cadre que le dispositif des boîtes aux lettres Papillons a vu le jour. Le projet a fait l'objet d'un reportage national, soulignant ses résultats concrets et l'impact positif qu'il a eu sur les jeunes, en leur donnant la possibilité de s'exprimer en toute sécurité.

Aujourd'hui, ce dispositif est étendu à 18 communes et continue à se développer, preuve de son succès et de son utilité pour aider les enfants à faire face à des situations difficiles.

Merci aux communes de Paron, Saint-Clément, qui, aux côtés de la Communauté d'Agglomération, participent à ce dispositif.



Dispositif Angela : une main tendue contre le harcèlement



PROFESSIONNELS : INTÉGREZ LE DISPOSITIF !

Si vous êtes un commerce, un établissement du Grand Sénonais et que vous souhaitez en savoir davantage sur le dispositif « Demandez Angela », adressez un mail à l'adresse suivante : demandeangela@grand-senonais.fr

Retrouvez nos commerçants partenaires:



Visionnez nos vidéos explicatives du dispositif



- Santé -

TOUS EN ROSE : 16 000 € COLLECTÉS POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Grand Sénonais a revêtu les couleurs roses les 19 et 20 octobre pour sensibiliser les habitants du territoire au cancer du sein. La forte mobilisation de la part de tous a permis de collecter des fonds à destination de la ligue contre le cancer.

Le samedi toute la journée, au coeur de la Ville de Sens, sur la place de la République, les visiteurs ont pu déambuler sur les nombreux stands mis en place pour le « village rose ». Partenaires, établissements de soin et associations étaient réunis pour sensibiliser le grand public aux problématiques de cette maladie, apporter un conseil ou des informations générales pour mieux vivre son cancer. Un temps convivial pour échanger sur une pathologie qui touche de plus de femmes en France, et même parfois des hommes. Le dimanche, pour cette première édition à l'échelle du PETR du Nord de l'Yonne, ce sont plus de 1800 marcheurs qui se sont associés à la marche « Tous en rose ». Plusieurs départs simultanés des Communautés de Communes du Jovinien, du Gâtinais, Yonne Nord, Vanne-et-Pays-d'Ôthe et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais étaient mis en place, avec une arrivée commune en fin de matinée sur la plaine Champbertrand de Sens. Tout au long du parcours, des partenaires locaux ont ravitaillé les marcheurs. A l'issue de cette grande randonnée solidaire, le Contrat Local de Santé a remis un chèque de 16000 € à la ligue contre



le cancer de l'Yonne. Ces fonds seront utilisés principalement pour la recherche et l'accompagnement des malades, à l'échelle du département.

D'où viennent les fonds collectés pour la ligue ?

Outre la marche « tous en rose » organisée le 20 octobre, plusieurs partenaires se sont associés à l'action pour lever des fonds : des clubs sportifs du Grand sénonais, ainsi qu'une boutique de savons notamment. Leur mobilisation a ainsi permis de doubler le montant de la collecte par rapport à 2023 ! Merci à tous les généreux donateurs !

DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ATTEINTES D'UN CANCER FÉMININ

Outre la mobilisation institutionnelle, d'autres actions concrètes sont mises en place sur le territoire par des femmes et des hommes impliqués, avec pour objectif de soutenir les personnes atteintes de cancer. C'est le cas de l'association sénonaise « Equilibre et sérénité » qui a fait appel à une intervenante extérieure spécialisée pour offrir des cours gratuits de Yoga thérapeutique aux femmes touchées par la maladie.

Paron, Voisines, Sens, Maillot...: ces femmes viennent de tout le Grand Sénonais et au-delà, pour profiter de cours de Yoga gratuits, dispensés par l'intervenante extérieure Patricia, Kinésithérapeute et professeur de Yoga. Ces cours, à visée thérapeutique, permettent ainsi de diminuer les effets secondaires liés à la maladie et aux traitements et sont gracieusement offerts grâce aux fonds collectés par le collège Saint-

Etienne qui a organisé en mars dernier une marche sportive et a collecté 2000 €, reversés à l'association Equilibre et sérénité pour l'organisation de ces ateliers.

L'objectif de Patricia, praticienne engagée dans le RKS (réseau de Kiné du sein) est clair : « il est important de mettre en place sur notre territoire des actions concrètes en faveur des femmes touchées par la maladie, pour les accompagner au mieux, leur apporter du soutien, les aider à se reconstruire et les informer sur ce qui peut les soulager au quotidien ».

En octobre dernier, Patricia est intervenue auprès de plusieurs classes du lycée Saint-Etienne aux côtés de l'influenceuse sénonaise Victorine, pour sensibiliser les élèves au cancer du sein. Parallèlement, un « repas rose » au sein de l'établissement a permis de recueillir plus de 400 € qui seront, cette fois, utilisés pour l'édition d'une brochure qui sera diffusée dans les établissements de soin du territoire : « ce livret, réalisé par le RKS a pour vocation de délivrer des conseils pré et post-opératoires aux patientes opérées d'un cancer du sein, avec des exercices à effectuer avant ou après la chimiothérapie. Des informations auxquelles n'ont pas toujours accès les patientes et qui conditionnent pourtant leur futur » regette Patricia., qui s'est également rendue fin octobre à Malay-le-Grand aux côtés d'autres intervenantes pour apporter des informations et des témoignages en vue d'aider ces femmes touchées par la maladie : « je m'investis pour cette cause à l'échelle locale, car il y a de réels besoins, et il est bon de savoir que les fonds collectés servent aussi à faire du bien à des proches : une amie, une sœur... une mère ! »

Vous avez été touchée par un cancer féminin et vous souhaitez participer aux cours de yoga gratuits ? Contactez le : 06.61.6861.67

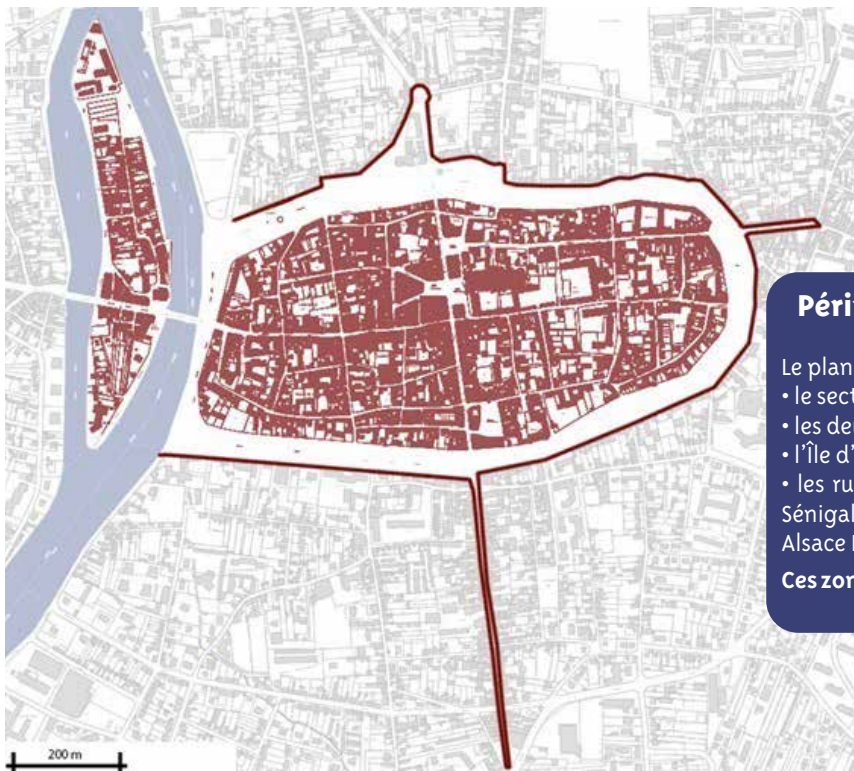


- Urbanisme -

ACTION COEUR DE VILLE

Embellissement des façades, des devantures et des terrasses

Depuis 2017, la Ville de Sens met tout en œuvre pour accompagner ses administrés dans leur projet de rénovation de façades / devantures commerciales et terrasses, grâce notamment à l'octroi d'une subvention. Son attribution est conditionnée au respect de la charte « Cœur de Ville », qui définit les modalités d'exécution des travaux envisagés, afin de mettre en valeur les caractéristiques architecturales et patrimoniales du centre ancien et d'améliorer l'attractivité du territoire dans son ensemble.



Périmètre d'application

Le plan façade s'applique dans le périmètre comprenant :

- le secteur de « l'Amande »
- les deux Promenades (intérieure et extérieure)
- l'Île d'Yonne
- les rues du Général De Gaulle (jusqu'à la jonction avec l'avenue de Sénigallia), Général Leclerc (jusqu'au rond-point de la Demi-Lune) et Alsace Lorraine (jusqu'à la rue du Puits de la Chaîne)

Ces zones sont soumises à des réglementations précises pour harmoniser

présentation des factures du demandeur et après contrôle de la conformité des travaux.

Quel montant ?

Pour la rénovation d'une façade d'habitation ou d'une devanture commerciale, la subvention est plafonnée à 8 000 € et s'élève à :

- 50 % du montant des travaux hors taxes, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024,
- 40 % du montant des travaux hors taxes, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les façades bénéficiant d'éléments d'architecture et patrimoniaux avérés pourront bénéficier d'une majoration à hauteur de **1 000 € supplémentaire**.

Les commerçants et artisans seront également exonérés de la taxe sur les échafaudages pour l'occupation du domaine public lors des travaux.

Un manquement aux obligations et/ou un non-respect de la charte « Cœur de Ville » occasionnerait un refus systématique de la subvention et un risque de procédure au regard de la police de l'urbanisme.

Je suis intéressé(e) par ce dispositif, que dois je faire ?



Vous pouvez contacter la coordinatrice de l'Action Cœur de Ville, Delphine Verron, par téléphone au 03.58.45.10.32 ou par mail à l'adresse suivante : d.verron@grand-senonais.fr. Cette dernière étudiera la faisabilité de votre projet et vous précisera s'il est éligible.

Mon projet est éligible, que se passe-t-il ensuite ?

Bonne nouvelle, votre projet est éligible ! Le protocole est alors lancé :

- le demandeur doit déposer un dossier constitué des différentes pièces justifiant de son bien et de la nature des travaux.
- la décision d'octroi de la subvention et son montant sont soumis à l'approbation de l'autorité territoriale. Son versement intervient sur

► La police de l'urbanisme qu'est ce que c'est ?

La police de l'urbanisme a pour but de relever les infractions au titre du Code de l'Urbanisme. Celles-ci peuvent concerner les travaux effectués sans autorisation ou les travaux ne respectant pas les autorisations délivrées.

Pour ces derniers, une fois la Déclaration attestant l'achèvement des travaux (DAACT) déposée en mairie, un contrôle est réalisé par un agent habilité, qui procède à des vérifications inopinées afin de faire cesser tous les travaux réalisés sans autorisation et en méconnaissances des règles d'urbanisme.

La vérification des DAACT d'une part et les contrôles sur le terrain d'autre part garantissent une égalité entre tous les sénonais, tout en assurant le respect des objectifs et règles d'urbanisme définis lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Travaux -



CREMATORIUM DU GRAND SÉNONAIS

ACCUEILLIR DIGNEMENT LES FAMILLES ENDEUILLÉES DU SÉNONAIS

Le 18 octobre dernier, le président Marc Botin et les élus du Grand Sénonais ont officialisé la signature de la convention de délégation de service public avec la société OGF, chargée de la construction et de l'exploitation du futur crématorium, prévu pour 2026. Il sera situé à Sens, à l'angle du Chemin des mulets et du Chemin du Champs d'Aloup, au bord de la D606.

Un équipement qui "permettra à chaque famille du sénonais de se recueillir facilement et dignement lorsque leur défunt choisira de s'en aller, par la crémation" souligne Marc Botin.

Cette signature officielle a été aussi l'occasion pour Marc Ossent, directeur délégué d'OGF, de remercier les élus du Grand Sénonais pour leur confiance et de s'engager à offrir aux habitants du Grand Sénonais un équipement répondant au plus près à leur besoin : "Face à l'évolution des mœurs et à l'augmentation des crémations, il est important pour une agglomération de se doter d'un tel équipement de proximité".



Un équipement moderne et au cadre soigné propice au recueillement

La préoccupation esthétique a été un facteur déterminant dans le choix du futur équipement, qu'il soit question des salons d'accueil et de cérémonie où des abords extérieurs et notamment du jardin du souvenir. A chaque étape, l'accueil optimal des familles a déterminé l'architecture du projet.



Le salon dédié aux cérémonies: un cadre moderne, lumineux et soigné pour le recueillement des familles.

*Planches du projet architectural

Les chiffres

2,43 millions d'€
montant du coût
d'investissement

30 ans
durée de la
concession

Un équipement vertueux sur le plan environnemental

Si le soin apporté à l'accueil des familles a conditionné le futur équipement, la préoccupation environnementale a été également déterminante dans l'orientation du projet. Préservation de la ressource en eau, consommations énergétiques, entretien des espaces verts, gestion des déchets, rejets atmosphériques... le futur crématorium sera exemplaire en la matière.

Précisions sur les rejets atmosphériques :

POLLUANTS		ARRÊTÉ 28 JANVIER 2010	VALEURS DE GARANTIES ATI Filtration simple
- POUSSIÈRES		< 10 mgr/ Nm3	< 3 mgr/ Nm3
- MONOXYDE DE CARBONE	CO	< 50 mgr/ Nm3	< 30 mgr/ Nm3
- DIOXYDES D'AZOTE	NOx	< 500 mgr/ Nm3	< 350 mgr/ Nm3
- COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES	COV	< 20 mgr/ Nm3	< 10 mgr/ Nm3
- ACIDE CHLORHYDRIQUE	HCL	< 30 mgr/ Nm3	< 10 mgr/ Nm3
- DIOXYDE DE SOUFRE	SO ²	< 120 mgr/ Nm3	< 100 mgr/ Nm3
- MERCURE	HG	< 0,2 mgr/ Nm3	< 0,2 mgr/ Nm3
- DIOXINES et FURANES		< 0,1 Ngr/ Nm3	< 0,1 Ngr/ Nm3

- Initiatives sénonaises -



BRASSERIE LARCHÉ

La passion et la détermination au service de la production et de la promotion des bières 100% sénonaises !

Dans le cadre des visites économiques, auprès de celles et ceux qui font vivre le territoire au quotidien, les élus du Grand Sénonais sont allés à la rencontre de Farès FANA, directeur de la Brasserie Larché, et de l'ensemble des salariés, afin de découvrir l'entreprise et évoquer avec l'ensemble de l'équipe les perspectives de développement de cette entreprise prospère et innovante.

En juillet dernier, une délégation d'élus du Grand Sénonais, emmenée notamment par Marc BOTIN, Président du Grand Sénonais, Paul-Antoine de CARVILLE, Maire de Sens et premier vice-président, et Clarisse QUENTIN, vice-présidente en charge du développement économique, ont été chaleureusement accueillis par Farès FANA et les équipes de la Brasserie Larché. L'occasion de mettre à l'honneur cette entreprise atypique proposant une large gamme de bières 100% sénonaises et de rencontrer des talents qui font vivre cette société de 12 salariés, de découvrir le savoir-faire des « maîtres-brasseurs » et d'évoquer ses perspectives de développement. L'accent a été mis sur l'innovation, la stratégie environnementale et sociétale de l'entreprise, ainsi que son attention quotidienne dans la qualité de ses brasseries, issues de matières premières produites localement. «**Nous nous engageons à offrir à nos clients des bières de qualité, produites de manière responsable et avec des ingrédients soigneusement sélectionnés**», a souligné Fares Fana.

28 ANS DE PASSION ET D'INNOVATION

Fondée en 1996 avec le lancement de la bière Thomas Becket, la Brasserie Larché s'est rapidement imposée comme une référence dans l'univers brassicole local. Après plusieurs années d'expansion, l'entreprise a été reprise par Fares Fana, ancien responsable de production et régleur, qui a su insuffler une nouvelle dynamique à la brasserie. Sous sa direction, l'entreprise a développé quatre nouvelles gammes de bières et a accru sa capacité de production pour répondre davantage à la demande locale, nationale et européenne. En outre, la brasserie a su se distinguer par sa maîtrise technique et sa capacité à innover, en témoigne la fabrication de levures directement sur place dans leur laboratoire dédié.

UNE PRODUCTION LOCALE ET RESPONSABLE

La Brasserie Larché privilégie une production artisanale, avec un souci constant de qualité et de durabilité. Toutes les bières sont fabriquées sur place, à partir de matières premières locales. L'entreprise collabore avec des partenaires de la région, tels que l'entreprise Braizat pour les étiquettes et les établissements Soufflet pour le malt, l'orge, et le blé. Par ailleurs, le remplissage des fûts, d'une capacité de 20 litres chacun, est effectué manuellement sur place, avec une moyenne de 60 à 80 fûts par jour. «**Nous mettons un point d'honneur à maintenir des méthodes de production artisanales tout en répondant aux normes les plus strictes**», explique Xavier Colesson, maître brasseur.

PROJETS D'EXPANSION ET ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Regardant vers l'avenir, la Brasserie Larché ne compte pas s'arrêter là. Elle prévoit d'étendre sa distribution sur la région parisienne et à l'échelle nationale, avec une présence accrue dans les cafés et restaurants, en complément de ses ventes en grandes et moyennes surfaces et en vente directe. Pour accompagner cette croissance, la brasserie a récemment obtenu le label PME+, soulignant ses engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). «**Notre objectif est d'inscrire notre entreprise dans une trajectoire de croissance pérenne, en restant fidèle à nos valeurs de qualité et de responsabilité**», précise Farès Fana.

UN ESPACE DE DÉCOUVERTE POUR LE PUBLIC

En plus de ses activités de production, la Brasserie Larché a ouvert ses portes au public avec une boutique accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h. Des visites de groupe, organisées en collaboration avec l'Agence d'attractivité Sens Intense, permettent aux visiteurs de découvrir les coulisses de la production et d'en apprendre davantage sur les procédés de brassage artisanal.

► EN CHIFFRES :

- 1 directeur : Fares Fana
- 12 salariés, dont un maître brasseur et une brasseuse en formation
- Production annuelle actuelle : 500 hectolitres
- Capacité des cuves : 12 000 litres
- Mise en fûts journalière : 60 à 80 fûts
- Médaille d'or et d'argent au Concours Général Agricole de Paris 2022
- 1 best-seller : La bière Mirabelle



PARCOURS ET PASSION D'UN MAÎTRE BRASSEUR

Dès ses débuts en agriculture jusqu'à son arrivée dans le domaine de la bière artisanale, Xavier Colesson, maître brasseur partage son parcours riche en découvertes. Avec passion il nous révèle les coulisses de son métier, ses innovations, et l'impact de son travail sur le territoire du Grand Sénonais.



travaillé sur la réduction des volumes d'eau pour la production de la bière. Quand je suis arrivé, on avait besoin de onze litres d'eau pour produire un litre de bière. Aujourd'hui, on est tombé à huit litres, alors c'est encore relativement important, mais on progresse.

Selon vous, avec toute votre expérience en tant que maître brasseur, quelle contribution apportez-vous au territoire du Grand Sénonais ?

Lors d'événements tels que la Foire de Sens ou les marchés de Noël, des visiteurs viennent régulièrement complimenter la bière locale, affirmant qu'ils l'ont partagée avec des amis dans d'autres régions de France, et que ces amis en redemandent lorsqu'ils reviennent en vacances. Cela démontre que le produit est de qualité et apprécié.

Les habitants locaux sont également fiers de promouvoir la brasserie locale, en offrant cette bière comme cadeau et en la partageant avec leur entourage, ce qui contribue à faire connaître la brasserie et à valoriser le produit local.

“ On rayonne et on fait rayonner aussi le territoire. ”

Pour finir, quel conseil pouvez-vous donner à quelqu'un qui souhaite se lancer dans ce métier de Brasseur ?

Faire des études. Aujourd'hui, on peut devenir brasseur, on peut apprendre le brassage à la maison et dans sa cuisine. On peut devenir brasseur avec des formations pour adultes en reconversion. C'est possible, mais pour aller plus loin, il faut avoir vraiment la tête sur les épaules. Il faut travailler, commencer petit, apprendre avec des gens qui ont plus d'expérience et parfois il faut se tromper, faire des bourdes.

Ça fait partie de l'apprentissage.

Qu'est-ce qui vous a inspiré à devenir maître brasseur et comment êtes-vous arrivé dans ce métier ?

À la base, j'ai fait un bac Agricole. Mon père et mon frère sont agriculteurs. Moi, j'étais attaché à la filière céréales et je me destinais plutôt à faire de l'agroalimentaire.

Je suis arrivé à la bière un peu par hasard, et j'ai trouvé ça super. J'ai donc effectué une licence où on étudiait le vin, le champagne, la bière et je me suis découvert une passion pour ce produit. Je suis arrivé en stage à la brasserie Larché en 2018. J'ai rempli une année supplémentaire en apprentissage, et à l'issue de cet apprentissage, j'ai décroché le poste de maître brasseur.

Pouvez-vous nous décrire le processus de la création d'une bière ?

C'est d'abord de se poser la question avec l'équipe : on donne nos idées, on s'interroge sur ce qui manque comme produit à la gamme. Surtout, ce qu'on a envie de proposer aux consommateurs. On peut avoir des idées très différentes. Ensuite, nous allons faire des essais sur 30 ou 40 litres, on va goûter. Parfois c'est bon, parfois c'est à retravailler et on progresse. Quelquefois, la formule fonctionne bien et on valide, cela peut aller très vite. Ça dépend vraiment du produit, de sa complexité. On a rencontré un petit succès avec la bière Alésia Triple il y a quelques années. J'ai essayé la recette sur un sac de malt pendant que je discutais avec mon apprenti. Le lendemain, on a brassé sur le fond une marmite de 20 litres.

La préoccupation environnementale est-elle importante lors de vos productions ?

En termes d'environnement, on a beaucoup



- Eau -



GEMAPI :

un engagement essentiel pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Depuis 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités. Le Grand Sénonais s'investit ainsi pleinement dans cette mission pour garantir la protection de cette ressource sur notre territoire et prévenir les risques liés aux inondations.

La GEMAPI repose sur quatre missions principales :

- L'aménagement d'un bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau et plans d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Ces responsabilités permettent de maintenir l'équilibre des milieux naturels tout en prévenant les risques d'inondation, un enjeu majeur pour les territoires. Dans le Grand Sénonais, un agent a la charge de mettre en œuvre cette compétence.

LE RÔLE DU GRAND SENONAI DANS LA GESTION DU RISQUE INONDATION

La Communauté d'Agglomération exerce sa compétence GEMAPI sur la majorité de son territoire, à l'exception du bassin-versant de la Vanne et de ses affluents, géré par un Syndicat Mixte.

Elle met ainsi en œuvre des actions visant à protéger les habitants des risques liés aux inondations, tout en préservant ses milieux aquatiques. La taxe GEMAPI, répartie sur les taxes locales - taxe foncière, taxe foncière non-bâtie, cotisation des entreprises- représente environ 180 000 euros par an (soit une contribution moyenne de 3 euros par habitant) et finance 50 à 80 % des projets, études et travaux lancés sur le territoire. L'État, avec le fonds Barnier notamment, et l'Agence de l'eau Seine-Normandie participent également à la concrétisation de ces actions.

DES PROJETS POUR PROTÉGER LE TERRITOIRE

En 2023, dans le cadre du Programme d'Études Préalables (PEP) de l'Yonne, le Grand Sénonais a initié un diagnostic de vulnérabilité aux inondations, ainsi qu'une modélisation des crues sur trois affluents de l'Yonne, afin de développer un programme pluriannuel d'actions. Des travaux d'aménagement spécifiques sont également réalisés régulièrement, tels que :

- la restauration hydromorphologique des cours d'eau
- la mise en place de zones d'expansion des crues visant à réduire le risque inondations de certains secteurs
- la réalisation d'aménagements hydrauliques réduisant le risque inondations par débordement de cours d'eau ou ruissellement.

Ces actions sont essentielles pour améliorer la résilience du territoire face

aux inondations de plus en plus fréquentes et dévastatrices.

ET LES COURS D'EAU NON DOMANIAUX ?

Sur le territoire, à l'exception de la rivière l'Yonne, la majorité des cours d'eau relèvent de la propriété privée, impliquant des droits et devoirs spécifiques pour les propriétaires, qui doivent garantir le bon entretien des cours d'eau et contribuer à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles. Pour autant, l'intercommunalité a parfois nécessité d'intervenir sur ces sites. L'Agglomération doit alors justifier de l'intérêt général de son action par une déclaration et veiller à la compatibilité des travaux avec les plans de gestion de l'eau.

Grâce à sa compétence GEMAPI, le Grand Sénonais combine protection environnementale, prévention des risques et connaissances des réseaux hydrauliques du territoire. Elle assure ainsi une résilience accrue face aux événements, tout en répondant aux exigences légales climatiques.

► La restauration hydromorphologique, un levier de protection des milieux aquatiques

La restauration hydromorphologique est l'un des piliers de la compétence GEMAPI : c'est l'étude scientifique de la partie de la géomorphologie qui est due à l'eau, « l'eau façonnant les reliefs ». Elle permet ainsi d'améliorer la diversité des habitats aquatiques et d'assurer une meilleure régulation des crues. En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, les sédiments, transportés par le cours d'eau, se mobilisent d'amont en aval et permettent aux espèces aquatiques de se déplacer, tout en limitant les risques liés aux débordements des rivières.

- Mobilités -



LOUEZ VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE avec l'Agglo !

Intercom, soutenu par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, a lancé le 31 août dernier son service de location de vélos à assistance électrique. Ainsi, toute personne majeure résidant sur le territoire du Grand Sénonais peut à présent louer un vélo à assistance électrique pour se déplacer dans l'agglomération.

COMMENT ÇA MARCHE ?

À raison d'un abonnement mensuel ou trimestriel (dans la limite de 6 mois de location), vous pouvez vous procurer un vélo électrique pour assurer vos déplacements quotidiens. Pour le Grand Sénonais, ce service contribue à renforcer ses actions en faveur de la transition écologique sur le territoire, tout en proposant une alternative saine et sans effort aux déplacements carbonés lorsque cela est possible, notamment pour les courts trajets.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La location de votre vélo électrique s'effectue sur un ou 3 mois renouvelables, moyennant 30 € pour un mois ou 70 € pour 3 mois.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Il suffit d'être majeur et de résider dans l'une des 27 communes de l'Agglomération !

Pour vous inscrire, rendez vous sur le site : www.velo-intercom.com ou scannez le QR code !

Vous pouvez également vous rendre à l'agence d'Intercom :
3 rue du Général Leclerc à Sens.



EN CHIFFRES :

- plus de 120 km de pistes cyclables d'ici 2030, soit :
 - 42 km créés entre 2021 et 2023
 - 40 km en 2024
 - 20 km en 2025
 - 30 km entre 2026 et 2029
- 1 parc de vélos électriques en location longue durée mis en place par Intercom
- 1 parc de vélos électriques en libre service mis en place le Grand sénonais dès 2025

LES VÉLOS EN LIBRE SERVICE ARRIVENT TRÈS BIENTÔT !

En complément de l'offre du réseau Intercom, la Communauté d'Agglomération proposera dès 2025 à ses habitants un nouveau service de vélo en libre-service : «Le Brennus à vélo».

Dès le 1^{er} novembre 2025, vous pourrez emprunter un vélo à assistance électrique dans l'une des 18 stations de l'Agglomération pour vous déplacer d'un point à un autre sans utiliser votre véhicule. Un service qui contribuera à développer les intermodalités et facilitera les déplacements en zone urbaine. 12 stations prendront place à Sens, 2 à Paron et Villeneuve-sur-Yonne, 1 à Saint-denis-lès-Sens, Saint-Clément et Gron. Rendez vous en début d'année 2025 pour découvrir vos Brennus à vélos !



- Nouveaux commerces -



Boulangerie La Stinycienne

La boulangerie « La Stinycienne » a ouvert le jeudi 25 juillet dernier dès 7 heures au grand bonheur des habitants d'Étigny. La boulangerie est située 12 Grande Rue 89500 Étigny.

Le projet a débuté en décembre 2021 par l'acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie par la municipalité. Le projet du couple Nicolas et Laura Boutet, habitants du village a été retenu pour assurer la réouverture de ce commerce de proximité. Ces derniers ont investi dans tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la boulangerie qui contribue désormais à la redynamisation du centre bourg.

Vous pourrez bénéficier sur place en plus de la boulangerie-pâtisserie et de son parking facilitant le stationnement, d'un espace snacking, d'une épicerie et ses produits issus des producteurs locaux, sans oublier sa terrasse, pour déguster un café accompagné de petites mignardises qui raviront vos papilles.

La Stinycienne - 12 Grande Rue, 89510 Étigny - Ouvert du lundi au samedi de 7h à 13h30 et de 16h à 19h - et le dimanche de 7h à 13h - Facebook : La Stinycienne



Nova SteakHouse

Nova SteakHouse a ouvert ses portes le 1er août dernier à Saint-Denis-Les-Sens, en lieu et place de l'ancien restaurant Courtepaille, au 5 impasse Saint-Vincent. Ce restaurant est inspiré des traditionnels Steak House américains datant du 19ème siècle, permettant ainsi la découverte de cette culture de la plus authentique des manières dans un cadre chaleureux et au style soigné.

**Du lundi au samedi de 12h00 à 15h00 et de 19h à 23h
03.86.96.04.59 ou 07.81.51.35.92
5 impasse Saint-Vincent à Saint-Denis-Les-Sens**



Chez Gésa et Nico

La municipalité de Dixmont a remodelé la voirie environnante autour de sa majestueuse fontaine, afin d'accueillir autour de cette place un bar restaurant épicerie, baptisé « Chez Gésa et Nico ».

Ouvert depuis le printemps dernier, l'établissement de « Gésa et Nico » ne désemplit pas. On y déguste une cuisine traditionnelle au meilleur rapport qualité prix. A recommander sans modération !

La première formule est à 18 euros. Le menu complet est à 23 euros. Trois entrées, plats et desserts sont ainsi proposés à l'ardoise.

Chez Gésa et Nico – 10 - 12 rue d'Eichtal Dixmont – 03 86 95 44 91 – chez-gesa-nico@orange.fr – Facebook: Chez Gésa et Nico – Horaires d'ouvertures :

Bar : 07h30 – 19h30

Restaurant : 12h-14h et 19h30-21h00

Epicerie fermée pendant les services de 12h00 à 14h00 et de 19h30 à 21h00

Fermeture les mardis toute la journée et les dimanches soir



Le café du Pont

A Malay-le-Grand, un jeune couple a repris le bar tabac du village depuis le 28 juillet dernier, il était très attendu par les 1500 Malaysiens.

Le bar-tabac s'appelle désormais le Café du pont, nom datant des années 50. Coralie et Kevin Christ, originaires du Loiret, ont repris l'affaire avec la volonté de retrouver l'essence de ce lieu de convivialité. Outre le restaurant et le bar, un dépôt de pain est assuré pendant les congés du boulanger. L'établissement propose de la restauration du lundi au vendredi en plus du bar. A l'arrière, une terrasse rénovée vous permettra de vous retrouver et créer du lien social. L'engagement et la passion de ces jeunes repreneurs promettent de faire du café un lieu de rencontres et de partage.

Les vendredis, samedis et dimanches, des pizzas à emporter ou à déguster sur place sont proposées, avec des produits frais et de préférence locaux. Vous pourrez également trouver un rayon librairie et des bornes de la Française des jeux.

03.86.95.13.17 - Facebook: Le Café du Pont

- Patrimoine -

UNE NOUVELLE TOITURE POUR LE BÂTIMENT DE LA POTERNE GARNIER-DES-PRÈS, siège de l'Agglomération

Depuis le mois d'août dernier, les Sénonais ont pu remarquer d'importants échafaudages autour du bâtiment de la Poterne, situé 21 boulevard du 14 juillet. Cet édifice, classé monument historique et accueillant le siège de la Communauté d'Agglomération, se dote d'une toute nouvelle toiture.

L'Agglomération du Grand Sénonais l'avait annoncé lors du vote du budget en mars dernier : des travaux nécessaires ont été entamés sur le bâtiment de la Poterne Garnier-des-Près.

Compte tenu de la hauteur et de l'importance du chantier, un échafaudage de près de 15 mètres de hauteur a été mis en place et une bâche de protection de plusieurs centaines de mètres sécurise l'espace. Objectif du chantier : procéder au remplacement intégral des 540 m² de toiture qui présentait depuis plusieurs années des signes de fragilité. Un risque pour les riverains, mais aussi pour cet édifice historique.

Les travaux permettront de lutter contre les infiltrations, tout en améliorant l'isolation du bâtiment grâce à la laine de bois qui sera déployée sur les 360 m² du plancher. Le bâtiment deviendra par conséquent moins énergivore. Les tuiles seront également intégralement remplacées.

COUT TOTAL DU CHANTIER : 575 000 € TTC

► Un peu d'Histoire

La Poterne Garnier-des-Près est un vestige des fortifications médiévales de Sens. Construite au XIV^e siècle, Elle faisait partie intégrante des remparts qui entouraient Sens pour la protéger des invasions. Le passage étroit servait de point de surveillance et d'accès à la ville, permettant le contrôle des entrées et sorties en période de conflits.

Le bâtiment tire son nom d'une famille influente de la région qui a probablement contribué à son financement ou à sa défense. Il est emblématique de l'architecture militaire de l'époque, avec ses solides murs en pierre et ses dispositifs de défense, notamment des meurtrières pour archers. Au fil des siècles, la Poterne Garnier des Près a survécu aux guerres et à l'évolution urbaine, jusqu'à intégrer le tissu urbain moderne de Sens. Elle constitue aujourd'hui un patrimoine historique précieux, rappelant le passé médiéval de la ville.



La Fondation du Patrimoine au chevet de la chapelle St-Jean

La chapelle Saint-Jean de Sens, monument historique et patrimoine emblématique, a été sélectionnée au loto du Patrimoine et fait partie des 100 sites qui bénéficieront d'une aide financière en 2024 pour être rénovée. Propriété du centre hospitalier de Sens, cette chapelle gothique est en effet fermée au public en raison de son état de délabrement avancé et d'un risque d'effondrement imminent. La situation a également contraint le centre hospitalier à transférer 16 résidents, soulignant l'urgence d'une restauration pour préserver la sécurité et l'intégrité du site.

Fondée au Ve siècle par l'évêque Héraclé de Sens, la chapelle a traversé de nombreuses épreuves, dont un incendie en 1416 lors du siège de la ville. Aujourd'hui, seule une partie de l'édifice gothique d'origine subsiste, notamment le chœur et quelques travées de la nef, vestiges précieux témoignant de son histoire.

Ce soutien financier marque donc une étape cruciale pour l'édifice religieux, permettant de débiter des travaux essentiels estimés à plusieurs millions

d'euros. Le montant exact de l'aide sera dévoilé en fin d'année. Une avancée dans la préservation du Patrimoine qui réjouit également l'association «SOS patrimoine oublié du Sénonais», qui s'est mobilisé voilà 4 ans pour la réhabilitation du monument.

Ce projet de réhabilitation est porteur de nouvelles ambitions : plusieurs pistes sont étudiées, comme l'ouverture de la chapelle au public ou sa transformation en réserve des Musées de la Ville de Sens. Cette valorisation donnerait une seconde vie à ce lieu historique.

Une collecte de fonds a également été lancée pour mobiliser la population autour de cet héritage commun : pour faire un don, scannez le QR code ou rendez-vous sur le site de la fondation du patrimoine et recherchez la page «Chapelle Saint-Jean de l'ancien hôpital de Sens».



- Culture -

LA FRESQUE : UN GRAND SPECTACLE HISTORIQUE ET INCLUSIF À SENS POUR L'ÉTÉ 2025

Durant l'été 2025, l'association Arum, avec le soutien de la ville de Sens et de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, proposera un grand spectacle historique, touristique et populaire dans la cour du Palais Synodal qui célèbre autant la richesse de notre passé qu'il témoigne de la vitalité de notre présent : LA FRESQUE.

UN SPECTACLE INCLUSIF ET AMBITIEUX POUR CÉLÉBRER LE VIVRE-ENSEMBLE

L'association Arum souhaite construire grâce à La Fresque, un espace d'échanges et de rencontres dans le domaine des arts de la scène (décors, costumes, théâtre, musique, danse, lumières, escrime de spectacle) en tissant des liens entre générations, entre amateurs et professionnels, entre patrimoine et modernité.

Un grand spectacle aussi exigeant qu'inclusif, dans un esprit de compagnonnage !

Un spectacle inclusif et ambitieux pour célébrer le vivre-ensemble

Un projet comme La Fresque 2025 ne peut s'envisager qu'en tissant des liens entre générations, entre amateurs et professionnels, qu'entre sphères privées et sphères publiques, le tout dans un but commun : un spectacle inclusif et ambitieux, humain avant tout, dans un esprit de compagnonnage.

Depuis septembre dernier, l'association Arum constitue «La Troupe» de La Fresque. Sur la base du volontariat et dans une démarche respectueuse, chaleureuse et inclusive, elle incite plusieurs entités à avancer dans un but commun : faire spectacle !

Les commerçants de ville de Sens : ARUM propose à tous les commerçants de la CAGS de se costumer sur le thème du Moyen-âge et à proposer un produit signature «La Fresque» pendant l'été 2025.

Les associations de théâtre amateurs et les associations sportives: ARUM organise des auditions pour les rôles importants du spectacle auprès de différentes associations afin de garantir une certaine qualité pour le rendu final. Souhaitant aussi créer des interactions inédites et vertueuses entre l'art et le sport, pour que l'expérience soit encore plus complète, encore plus inclusive.

Le développement durable

Une attention très spéciale est accordée à l'impact d'un événement comme celui-là. Pour les costumes et les décors, la totalité des matières sera chinée, empruntée, ou achetée en seconde main ou sur le marché de l'occasion, nous permettant ainsi de nous inscrire dans une démarche d'upcycling en valorisant, dès les prémises du projet, l'économie circulaire. Par ailleurs, le tri sélectif est pratiqué sur les sites des répétitions, et des représentations. La totalité de la Troupe professionnel(les) et amateurs) est issue du Sénonais, l'empreinte carbone est donc contrôlée.

Les clubs de 3e âges, les patients du service de gériatrie de l'hôpital et de la CCAS : ARUM organise des Marathon de tricot pour la confection des cotes de mailles serviront dans le spectacle. Toutes les activités culturelles 24-25 tourneront autour de la thématique de La Fresque / La Moyen Age. Les tricoteuses seront invitées à la répétition générale de la Fresque le 10 Juillet 2025.

L'égalité Femme/Homme

Dans le texte de La Fresque 2025, l'égalité dans la répartition des rôles masculins et féminins est respectée, l'équipe de professionnel(les) (artistique et de production) respecte aussi la parité.

L'ouverture au handicap

Le porteur de projet ainsi qu'un membre du bureau d'Arum, sont porteurs d'un handicap, ce qui permet d'appréhender cette question de façon simple et décomplexée. Par ailleurs, ARUM est partenaire avec le Kiwanis Ycaunae de Sens et prévoit d'organiser des actions dédiées pour les enfants malades (visites à l'hôpital de Sens d'une partie de la troupe en costumes,

LA FRESQUE

Sens au moyen-âge



Pour en savoir plus sur la Fresque :





LE CONSERVATOIRE DU GRAND SÉNONAIS TOUJOURS PLUS AMBITIEUX

Le Conservatoire du Grand Sénonais propose à ses élèves une offre de formation généreuse, diversifiée, en musique, danse, théâtre, mais aussi dans l'action culturelle menée en direction des établissements scolaires. Tous ces apprentissages permettent de célébrer la création artistique et le vivre-ensemble.



Plus de **750 ÉLÈVES** inscrits au Conservatoire dès l'âge de 4 ans - plus de 1 500 élèves bénéficient d'interventions dans les écoles et collèges de l'Agglomération.



25 ENSEIGNANTS et artistes dispensent leur savoir, leur savoir-faire, en collectif ou en cours individuels.



3 SITES D'ENSEIGNEMENT

Espaces Culturels Savinien à Sens, Pôle Culturel à Paron, l'Espace Pincemin à Villeneuve sur Yonne. Des concerts et spectacles, où élèves et enseignants se produisent, sont programmés pendant l'année sur le territoire de l'Agglomération. Des artistes sont également invités lors de stages, de master class et dans le cadre de la programmation. En plus de nombreuses actions en faveur des apprentissages, comme en octobre dernier avec une masterclass mêlant piano et danse, de nouvelles

disciplines sont proposées ou renforcées cette année, en particulier pour le Chant Choral qui participe à « mieux se connaître » tout en nourrissant les interactions humaines.

Atelier d'exploration vocale : jeux vocaux, de communication, théâtraux, d'improvisation, technique vocale, déchiffrage...

Atelier collectif d'initiation Musique/Découverte instrumentale et artistique (niveau CP) : l'enfant explorera la voix, le rythme, développera ses qualités naturelles de musicien. Il découvrira également les instruments, les différentes esthétiques, différents répertoires.

Atelier rythmique : renforcement du placement rythmique, de la conscience du rythme dans le corps, et de la faculté à pratiquer la musique en collectif.

5 NOUVEAUX ARTISTES-ENSEIGNANTS sont également arrivés au conservatoire pour renforcer l'offre et proposer de nouveaux cours pour les élèves. Bienvenue à :

Clémence HERMARY, en Formation Musicale
Clara MUHLETHALER, en violon et musique de chambre

Anne LE GOFF, en chant choral

Hélène TYSMAN, en piano

Sylvain LAMESCH, en chant.

« Leur présence va impulser un renouveau, un nouvel enrichissement au bénéfice des élèves et des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. », souligne Marc Jamond, directeur du Conservatoire.

Inscriptions / renseignements au conservatoire :
j.tholas@grand-senonais.fr

► Temps forts à noter :

14 Décembre : Marché de Noël à Sens – Spectacle de danse au Marché couvert

19 Janvier 2025 : Carte blanche à... - Prestation d'artistes enseignants du Conservatoire au théâtre de Villeneuve-sur-Yonne

1er Février : Nuit des Conservatoires à la Salle des fêtes de Paron.

Du 29 Mars au 2 Avril 2025 : Les Journées de la Danse.

Du 12 au 19 Avril 2025 : Le Printemps du Grand Sénonais (festival musique/danse/théâtre)

Du Vendredi 13 au Dimanche 15 Juin 2025 : Spectacles de danse au théâtre Municipal de Sens.

SENS INTENSE : des saisons sous le signe de l'attractivité et du dynamisme pour le Sénonais

L'Agence d'Attractivité Sens Intense continue de rayonner et de renforcer sa mission au cœur du Grand Sénonais et au-delà. Cet été 2024 marque un bilan exceptionnel pour nos initiatives touristiques, culturelles, et résidentielles. De la magie des visites guidées à l'ambiance unique du festival «Garçon, la note !», nous célébrons les succès qui font de Sens et de ses alentours un lieu d'exception, tandis que de nouvelles initiatives visent à attirer et accueillir une communauté toujours plus dynamique et diverse.

Succès estival pour les visites guidées

La saison estivale a offert un panel de visites guidées soigneusement concoctées pour faire découvrir la beauté historique et architecturale de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne. Avec un total impressionnant de 158 visites guidées individuelles organisées, ce sont 1 469 participants qui ont exploré notre patrimoine cette saison, soit une augmentation de 14,23 % par rapport à l'an dernier. Cet engouement témoigne de l'attrait grandissant pour le patrimoine unique de Sens et de la qualité de nos offres touristiques.

Notre guide Baptiste Gateau, ambassadeur passionné du territoire, a mené ces visites avec une énergie contagieuse, gravissant avec les visiteurs plus de 17 490 marches de la cathédrale de Sens pour des ascensions cumulées

de 3 600 mètres – presque autant que l'Aiguille du Midi ! Parmi les visites les plus prisées, la tour de la cathédrale a remporté la palme avec 586 visiteurs éblouis par la vue imprenable sur la ville, suivie par les visites nocturnes du mercredi soir (244 participants) et la visite nocturne de la cathédrale (239 participants), moments privilégiés où la ville se dévoile sous un éclairage enchanteur.

Ces visites ont attiré des familles locales comme des touristes venus découvrir le Sénonais en famille, et les retours sont unanimes : notre patrimoine fascine. Ce succès démontre que le Sénonais s'affirme comme une destination incontournable pour les amoureux d'histoire et de découvertes authentiques.

« Garçon, la note ! » : une programmation estivale qui ne cesse de charmer

« Garçon, la note ! » incarne l'esprit estival du Grand Sénonais, avec sa programmation conviviale et accessible qui anime nos cœurs de ville durant l'été. Cette année, le festival a attiré plus de 10 000 spectateurs, venus vibrer au rythme des 35 concerts gratuits organisés. Depuis 2010, le Sénonais a accueilli pas moins de 367 concerts et 320 groupes dans le cadre de ce festival itinérant, et chaque édition offre un moment de partage inoubliable autour de la musique.

Les soirées du festival sont devenues des rendez-vous incontournables : à chaque date, un café, un restaurant ou un bar-éphémère accueille un concert, créant une ambiance chaleureuse et informelle qui invite à la rencontre. Le public local et les touristes profitent des performances, échangent avec les musiciens et partagent des moments de convivialité.



► Attractivité résidentielle : un territoire qui attire et fidélise

Si Sens Intense attire tant de visiteurs, c'est également un lieu où il fait bon s'installer. Le Grand Sénonais, avec ses paysages sereins et ses atouts culturels, poursuit activement une stratégie d'attractivité résidentielle, dont l'intégration de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais dans l'opération mise en place par la région est un pilier essentiel.

Dans ce contexte, Victorine est l'une des figures clés de l'Agence pour accompagner les candidats à la mobilité résidentielle désireux de

s'installer sur le territoire, et accueillir les nouveaux arrivants.

Chargée d'accueil en alternance, son rôle est d'accompagner les nouveaux habitants dans leur installation, en les orientant vers les services et les activités qui feront leur quotidien. En collaboration avec l'équipe de l'Agence, Victorine facilite l'intégration des nouveaux résidents et partage sa passion pour le territoire. Sa mission est d'aider chacun à trouver sa place, à découvrir les trésors de notre région et à se sentir rapidement chez soi dans ce territoire d'exception.

L'Agence d'Attractivité Sens Intense est fière de contribuer à la vie culturelle, touristique et résidentielle du Sénonais. À l'issue de cette saison estivale, le bilan plus que positif témoigne de la réussite de nos actions pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité.

En Automne, des animations pour apprendre ou pour faire peur

ATELIER-VISITE « LES MAISONS À PANS DE BOIS »

Durant les vacances de la Toussaint, l'Agence d'Attractivité a organisé plusieurs ateliers visites de deux heures à destination des jeunes enfants sur le thème des maisons à pans de bois.

Ils se sont déroulés en deux temps : une première étape de visite en centre-ville qui a permis à la vingtaine de participants de découvrir et examiner les belles demeures à colombages du XVIème siècle du centre-ville, avant de retourner à l'Agence pour un atelier de travaux pratiques au cours duquel les enfants ont pu réaliser leur propre façade à pans de bois, à partir des éléments observés lors de la visite.

Les enfants, ravis ont pu repartir avec leur réalisation !



« SENS, FAIS MOI PEUR ! À L'OCCASION D'HALLOWEEN »

Le 26 octobre 1894, le poète et historien local Jean Naipeur, guide-conférencier renommé, effectuait une visite nocturne pour un jeune groupe de sénonais et de sénonaises. On ne revit jamais le pauvre homme... Les curieux, venus participer à cette balade, restèrent choqués et profondément marqués par cette excursion, sans pour autant être capables de dire précisément ce qu'il était advenu de leur guide...

En ce soir de 26 octobre 2024, les visiteurs courageux ont retracé le parcours de M. Naipeur en compagnie de créatures étranges, de fantômes et de mystères... Un moment très apprécié des participants!



L'Automne, c'est la Bourgogne !

À l'occasion de la campagne de communication régionale «L'Automne, c'est la Bourgogne», l'Agence d'Attractivité a mis en lumière sur ses réseaux sociaux les sites remarquables de notre magnifique territoire à redécouvrir sous l'angle enchanteur de l'automne. Cette initiative vise à valoriser la beauté des paysages bourguignons, transformés par les couleurs automnales, et à inviter les visiteurs à explorer des lieux emblématiques sous une nouvelle perspective. N'hésitez pas à vous y rendre pour les admirer !



vacances d'hiver en vue : pensez au Kit « Super Papi – Super Mamie »

... Et comme à chaque période de vacances scolaires, l'Agence d'Attractivité propose les kits « **super papi-super mamie** », conçus pour inspirer et offrir une multitude d'idées d'activités et de sorties sur le territoire pendant les vacances.

Ces kits sont parfaits pour les grands-parents qui souhaitent passer du temps de qualité avec leurs petits-enfants, en découvrant des lieux et des événements locaux adaptés à toute la famille. Disponibles à l'Agence à partir de la semaine précédant les congés scolaires, ils sont une ressource précieuse pour planifier des moments inoubliables dans notre belle ville de Sens.



- Coup de des maires -



ÉTIGNY

KM

• 10 KM AU SUD DE SENS



• 760 habitants au dernier recensement



• 2 hameaux Sérilly qui côtoie le bourg et à 2 km le hameau « Les Fours »

• les associations :

ASSOCIATION DES JEUNES D'ÉTIGNY ET DE LEURS AMIS
PROPOSER DES ACTIVITÉS DIVERSES ET VARIÉES POUR
LES JEUNES DE LA COMMUNAUTÉ ET LEURS AMIS

COMITÉ DES FÊTES : animations culturelles et festives



Intégrée à l'Agglomération du Grand Sénonais en 2016 suite à la fusion des intercommunalités du sénonais et du villeneuvien, Etigny jouit d'une situation géographique privilégiée, en bordure de l'Yonne et épousant les reliefs de la vallée du nord icaunais, en offrant le charme de la ruralité à moins de 10 kilomètres au sud de la cité sénonaise.

Structuré autour de la voie ferrée «Paris-Lyon-Marseille», Etigny se construit ainsi entre son centre bourg, ses zones résidentielles reliées par les ponts surplombant la voie ferrée et ses deux hameaux, Sérilly, côtoyant le bourg et le hameau « Les Fours », à 2 kms du centre du village.

Le village dispose également de voies de communication stratégiques. L'Yonne borde la limite avec les communes de Rosoy, Véron et Passy. La RD 72 traverse le bourg assurant la liaison avec les communes de Gron et Marsangy et la proximité directe avec la RD 606 permettant de rejoindre Véron, mais également l'axe Sens-Auxerre. La gare SNCF « Etigny-Véron » est également structurante, offrant ainsi une halte ferroviaire desservant Sens-Paris, Auxerre-Dijon quotidiennement.

La commune possède une maison des associations et du tourisme, un foyer communal et une école, en regroupement pédagogique avec la commune de PASSY, qui permet d'assurer un enseignement de la maternelle à la primaire (CM2) avec les services de garderie commune et de cantine sur chaque site.

L'activité économique d'Etigny est également soutenue, grâce au tissu d'entreprises installées dans la zone artisanale en direction de Gron.

Village dynamique, Etigny et ses 760 stinyciennes et stinyciens (selon le dernier recensement) ont plaisir depuis plusieurs semaines à franchir les portes de leur boulangerie-pâtisserie et multiservices. Une concrétisation d'un projet de longue haleine, portée par la municipalité d'Etigny emmenée par son maire Lionel TERRASSON et avec le travail et la passion de Nicoles et Laura Boutet pour faire (re)vivre ce commerce si essentiel dans nos communes.

Mais Etigny, c'est aussi la richesse de son patrimoine, en particulier de son église du XIIe siècle surplombant la vallée de l'Yonne et abritant des fresques sur la vie de Saint Martin, inscrites aux Monuments historiques. Ou encore la tour du colombier, située au nord de la commune où fut signé l'édit d'ÉTIGNY par Catherine de Médicis, également classée au titre des Monuments Historiques.

Pour découvrir Etigny et ses richesses, n'hésitez pas à consulter leur site internet à l'adresse suivante <https://www.etigny.fr> ou en flashant le QR code :



- Tribunes libres -

Le Grand Sénonais s'est engagé avec détermination dans la réduction de nos déchets ménagers et dans le déploiement des solutions de proximité pour vous permettre de trier notamment, outre le verre et les emballages, vos biodéchets.

Avec près de 30% de nos poubelles encore composées de déchets organiques finissant dans le ventre d'un incinérateur, le tri des biodéchets ne doit pas être une contrainte mais bien une opportunité pour nous tous de valoriser une matière qui deviendra demain une ressource précieuse pour nous ou nos voisins jardiniers, notamment à travers le compost. Pourquoi aller acheter des sacs de terreau organique alors que nous pouvons le faire nous-même et gratuitement ? D'ici la fin d'année, et en moins d'un an, ce seront plus de 5 tonnes de déchets organiques qui auront été valorisés via les composteurs partagés ou abris à biodéchets dans les cœurs urbains et qui ne finiront pas incinérés !

Composteurs individuels ou partagés, abris à biodéchets, poursuivons – ensemble - nos efforts et nos actions pour faire disparaître les matières organiques de nos poubelles ! Les solutions existent dans le Grand Sénonais.

Michel JOUAN, vice-président chargé de la réduction, de la valorisation des déchets, maire-adjoint de Saint-Clément

Amine HIRIDJEE, conseiller délégué aux transversalités environnementales, maire-adjoint de Sens.

Jean-Pierre GOUYON, conseiller délégué à la réduction des déchets ménagers, maire de Véron

En tant que maire de Courtois, avec une équipe équilibrée de 14 membres dévoués (7 femmes et 7 hommes), nous sommes engagés à faire de notre village un lieu accueillant, paisible et sécurisé. Malgré la perte tragique d'un de nos membres Me Véronique Prud'homme le 14/01/2024, notre détermination reste intacte. Courtois, avec ses 800 habitants, est animé par des associations dynamiques et des bénévoles fidèles qui organisent nos festivités. En collaboration avec Nailly, nous assurons une éducation de qualité à nos enfants grâce à notre groupement d'écoles maternelle et élémentaire. De plus, nous avons récemment installé des équipements sportifs et des jeux pour enfants. Cette année la vidéo protection est arrivée sur la commune ainsi qu'un aménagement piéton d'une partie de la rue des seigles.

Eric Berthault - Maire de Courtois sur Yonne

Ce 5 juin a eu lieu la cérémonie de remise des Trophées Horizons, organisés par ATD – Acteurs du Tourisme Durable, visant à fédérer le secteur du tourisme autour des enjeux du développement durable, récompenser des actions innovantes, duplicables et à impact positif, et les faire essaimer. 114 candidatures ont été déposées 114 solutions pour contribuer à la transition écologique du secteur ! Delphine HENRY, conseillère municipale Sens Écologie & Solidarité, a participé à une table-ronde « Tourisme durable et sensibilisation des voyageurs : comment inciter aux changements de comportements ? » L'occasion de rappeler les freins et leviers aux changements, les mécanismes favorisant le passage à l'action. Et si vous profitez des vacances estivales pour tester de nouvelles pratiques ? Vous déplacer à vélo, faire du compost ou voyager en train. Vous pouvez aussi choisir un hébergement Clef Verte, une plage ou un port de plaisance Pavillon Bleu (labels Teragir). Le Tourisme Durable est une réalisation collective, nous avons TOUS un rôle à jouer.

Mathieu Bittoun, conseiller municipal et communautaire Sens - Écologie et Solidarité

VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Paul-Antoine de Carville

1^{er} vice-président, chargé des grands projets, chargé de l'innovation, de la performance et de la modernisation de l'administration et du territoire intelligent

Stephane Perennès

2^e vice-président chargé de la transition écologique et énergétique et de l'environnement

Lionel Terrasson

3^e vice-président chargé de l'Habitat et du renouvellement urbain, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Clarisse Quentin

4^e vice-présidente chargée du développement économique, de l'emploi et de la formation

Michel Grass

5^e vice-président chargé du patrimoine et du Pacte fiscal et financier

Philippe Fontenel

6^e vice-président chargé de l'administration générale, des finances, de l'achat public et des politiques de contractuelles

Gilles Sabattier

7^e vice-président chargé des mobilités et des intermodalité

Simone Mangeon

8^e vice-présidente chargée des infrastructures et politiques culturelles, sportives et de loisirs

Michel Jouan

9^e vice-président chargé des politiques de gestion des déchets

Jean-Luc Givord

10^e vice-président chargé de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la cohésion sociale

Nadège Naze

11^e vice-présidente chargée du développement touristique et des politiques de santé

Pascal Crou

12^e vice-président chargé des solidarités et coopérations intercommunales et de la ruralité

Michel Papinaud

13^e vice-président chargé des politiques du grand cycle de l'eau

- Arrêt sur images -



[festivités des Jeux Olympiques et 14 juillet]

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais s'est fortement mobilisée tout au long de l'année 2024 aux côtés de la Ville de Sens pour offrir aux habitants du territoire des souvenirs mémorables autour des JO 2024.

En juillet dernier, plusieurs événements ont été organisés pour fédérer les communes autour de ce grand événement national, notamment les Olympiades du Grand Sénonais qui se sont déroulées le 13 juillet, où les 27 communes étaient conviées pour partager un moment convivial autour des valeurs du sport. Les festivités du 14 juillet furent aussi mémorables, avec un grand spectacle pyrotechnique qui a rassemblé de nombreux Sénonais sur les pelouses des Champs Captants.



- Arrêt sur images -



[Le Hameau de l'été]

Du 17 au 20 juillet, l'ensemble des bénévoles du Hameau ont redonné vie à l'ancienne plage de Saint-Martin-Du-Tertre en faisant jaillir, par les arts, l'opéra en plein air et la musique, un vent de fraîcheur et de fête au coeur du Sénonais. D'Offenbach et sa «barbe bleue», en passant par le super «Didier Super» jusqu'au concert de Cerrone sous une pluie battante... Cette première édition du Hameau à été une belle réussite. Rendez-vous l'été prochain !

[Inauguration des vélos Intercom]

Le 31 août dernier, Marc BOTIN, en présence de Ludovic Jourdain, directeur régional Transdev BFC, Floriane Ulrich, directrice de Transdev Sénonais, Julien Odoul, député de l'Yonne, Clarisse Quentin et Gilles SABATTIER, vice-présidents de l'Agglomération et Wassim Kamel, sous-préfet de Sens, ont lancé le service de location de vélos à assistance électrique dans le Grand Sénonais, assuré par Intercom et constitué aujourd'hui d'un parc de 50 vélos. L'occasion était ainsi, pour les élus et partenaires de l'Agglomération, de mettre en lumière ce nouveau service, destiné aux habitantes et habitants du Grand Sénonais, désireux de s'essayer à la pratique des mobilités douces. Avec cette avancée, Intercom n'est plus seulement les bus du Grand Sénonais, mais bien «les mobilités du Grand Sénonais»!



[Pôle métropolitain Bourgogne Sud-Champagne - Porte de Paris]

Le 4 octobre dernier, le Grand Sénonais a répondu présent à l'invitation du président du Pôle métropolitain Bourgogne Sud-Champagne - Porte de Paris, et par ailleurs Président de l'agglomération de Chaumont, Stéphane MARTINELLI, pour participer aux travaux du Pôle à Colombey-les-Deux-Eglises.

Une journée de travail riche pour le Pôle métropolitain, avec l'intégration des communautés de communes de Bar-sur-Aube et de Romilly-sur-Seine, rejoignant ainsi les intercommunalités de Troyes Champagne Métropole, du Grand Sénonais, de Chaumont et de l'Auxerrois. Le temps institutionnel a ensuite laissé place au temps mémoriel, autour de l'histoire et de la vie du Général de Gaulle, avec la visite de sa demeure familiale, la Boisserie, et du mémorial Charles de Gaulle.



LA FRESCOUE

Sens au moyen-âge

En partenariat avec

